



Le 25 juin 2004

Aux membres de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise

Mesdames, Messieurs,

Au cours des 35 dernières années, j'ai eu l'occasion de toucher à plusieurs facettes de l'industrie québécoise des produits forestiers, ainsi qu'à plusieurs gammes de produits. J'ai eu le privilège d'être associé à quatre sociétés intégrées d'envergure (soit Domtar, Tembec, Produits forestiers Alliance et Bowater). J'ai été témoin personnellement de nombreuses améliorations tant en ce qui concerne la gestion durable de la forêt, que la fabrication sans cesse croissante de produits à valeur ajoutée (produits du bois, pâtes, papiers, cartons, panneaux et matériaux de construction).

En complément du mémoire soumis par Bowater, vous me permettrez de partager avec vous certaines réflexions qui, je l'espère, seront utiles pour les travaux de la Commission et, subséquemment, pour la formulation et la mise en œuvre de ses recommandations.

Ma compréhension de l'objectif poursuivi par votre Commission d'étude est de constater si oui ou non, la capacité de renouvellement perpétuel de la forêt québécoise a été dépassée ou serait sur le point de l'être. La réponse à cette question fondamentale permettra à la Commission de dresser un portrait le plus fidèle possible de la situation et de formuler des recommandations pertinentes. Il importe ici de bien distinguer la réalité objective de la perception individuelle et collective que nous en avons.

Je suis d'avis qu'il y a un lien très étroit entre le niveau de familiarité et de connaissance de nos forêts et le niveau de confiance entretenu à l'égard de leur développement durable. L'accessibilité aux grandes forêts est aussi importante à ce chapitre. Bref, plus les gens visitent nos forêts et comprennent leur formidable et tenace dynamique de développement, plus ils sont confiants quant à leur pérennité. À mon avis, voilà la clé pour comprendre la dichotomie croissante entre les populations des régions et celles des grands centres urbains.

De tout temps, plusieurs ont réclamé une diminution importante des niveaux de récolte. Heureusement, nous avons résisté à leurs propos alarmistes. Imaginons un instant quelles occasions de croissance économique et de développement régional, sans mentionner l'apport soutenu à la balance commerciale, nous aurions manquées si nous avons suivi toutes leurs recommandations. Les générations qui nous ont précédés ont eu la clairvoyance de faire évoluer progressivement nos pratiques forestières, sans entraîner de rupture ni en forêt ni en usine, en fondant leurs décisions sur les meilleures informations alors disponibles.

Encore aujourd'hui, nous avons besoin du même discernement. À ceux qui ne vantent que les vertus d'une gestion ultraprudente de nos ressources, qu'elles soient forestières, humaines, financières, énergétiques ou minières, je réponds qu'on ne bâtit pas une société meilleure et plus opulente en cherchant constamment à éviter ou éliminer tout risque. Évidemment, rien ne peut justifier que notre société prenne des risques inacceptables avec la mise en valeur de ses ressources. La plupart des investissements de l'industrie forestière ont une période de récupération et une durée de vie économique très longues. Nous sommes certainement les premiers à vouloir un approvisionnement soutenu à long terme pour nos installations.

Bref, j'invite la Commission à nous engager dans une évolution, certainement pas une révolution. Notre industrie fait face à une intensification de la concurrence internationale, particulièrement en provenance des pays en émergence. Nos parts de marché à l'échelle mondiale, tous produits confondus, sont en repli depuis plusieurs années. Les marges bénéficiaires de nos entreprises québécoises et canadiennes se sont progressivement érodées sous les assauts répétés des producteurs étrangers à faible coût qui sont soumis à peu de contraintes d'exploitation comparativement aux producteurs nord-américains. Prise isolément, la réduction des volumes d'approvisionnement d'une scierie ou, indirectement, d'une pulperie, d'une papeterie ou d'une cartonnerie peut sembler bénigne. Toutefois, en raison de la précarité de plusieurs de ces établissements, de telles réductions peuvent, en réalité, s'avérer néfastes.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, Bowater fait depuis quelques années les frais d'une réduction, que nous estimons toujours injustifiée, de ses approvisionnements de l'ordre de 35 à 40 %, plaçant ainsi plusieurs de ses scieries dans une position précaire. Depuis, nos employés, leurs familles, les communautés concernées et les gouvernements ont été indûment privés de revenus (ou d'impôts) légitimes. Il ne faut plus qu'un tel gâchis se reproduise.

J'ose espérer que toute réduction future d'approvisionnement sera appuyée par des données scientifiques probantes et qu'un plan de mise en œuvre progressive permettra de minimiser les impacts sur l'emploi, la rentabilité des usines concernées, l'investissement et le développement régional. Dans un tel cas, les entraves actuelles à la rationalisation d'usines ou aux échanges de volumes devraient être levées. Une aide financière de transition devrait aussi être accordée aux travailleurs et aux employeurs touchés. Il est illusoire de croire que les réductions d'approvisionnement n'auront pas d'impact direct et immédiat sur le nombre d'emplois, de scieries et de machines à papier ou autres équipements de fabrication qui pourront être conservés. À cet égard, il est malheureusement plus facile de faire disparaître les emplois d'aujourd'hui que de créer les nouveaux de demain, tous secteurs d'activité confondus.

Sur le plan industriel, nous devons concentrer la première transformation dans des usines très performantes afin de pouvoir rivaliser avec les meilleures à l'échelle internationale. De plus, nous devons identifier des créneaux de deuxième et troisième transformations complémentaires à nos usines primaires. Enfin, ne perdons pas de vue que nos pulperies, nos papeteries et nos cartonneries ajoutent énormément de valeur à la matière ligneuse et aux matières recyclées.

En entrepreneur que je suis, vous me permettrez enfin de plaider pour une intensification de la productivité de nos forêts québécoises. Le réinvestissement soutenu dans les travaux sylvicoles est tout indiqué pour accroître les volumes disponibles à la transformation. Actuellement, pour la plupart des essences, l'absence de marge de manoeuvre handicape grandement la croissance des investissements et de l'emploi. Je suis conscient qu'il s'agit d'une entreprise de longue haleine, mais chaque pas fait maintenant nous rapproche de l'objectif. Investir en forêt, c'est créer de la richesse additionnelle pour le Québec.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez aux constats, suggestions et propositions soumis par notre Société dans le cadre de cette Commission. Soyez assurés de notre volonté de participer activement à l'amélioration continue de la gestion du patrimoine forestier.

Le président, Division canadienne des produits forestiers,



Pierre Monahan